

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**



**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**TECHNICIEN EN PROGRAMMATION**

**Enseignement secondaire supérieur du troisième degré**

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 21 septembre 2017

**TECHNICIEN EN PROGRAMMATION**

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le technicien en programmation participe/développe un projet d'application informatique pour un client ou une entreprise selon des besoins fonctionnels clairement identifiés et un cahier des charges.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ l'installation et la mise en œuvre d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client,
- ◆ la maintenance, le diagnostic de pannes et interventions techniques sur des ensembles relevant de la micro-informatique et des réseaux d'ordinateurs, le support aux utilisateurs (helpdesk),
- ◆ la participation à des projets de développement informatique.

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique tout en veillant à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité).

Le technicien en programmation exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique ou chef de projet.

### III. TACHES

Dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement,

- ◆ développer des programmes et des applications dans un langage informatique spécifique ;
- ◆ développer une application en relation avec une base de données ;
- ◆ développer une application dans un environnement bureautique ;
- ◆ participer à l'installation et la configuration d'un système informatique ;
- ◆ résoudre des problèmes techniques (maintenance, dysfonctionnements, des mises en conformité techniques ...) ;
- ◆ utiliser des commandes de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de texte, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie ... ;
- ◆ rédiger des documents et supports techniques à destination des utilisateurs ;
- ◆ appliquer une stratégie de recherche documentaire ;
- ◆ décoder et exploiter des documents techniques rédigés en français et en anglais ;
- ◆ s'adapter à des nouveaux langages de développement informatique ainsi qu'à son évolution technique.

### IV. DEBOUCHES

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprise de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).